

## La CFDT vous informe : bourses d'études et aides à l'éducation

Notre affiliation comme salariés cadres ou non-cadres aux caisses de retraites complémentaires ARRCO / AGIRC peut permettre l'obtention d'aides à l'éducation et à la scolarité sous forme d'accompagnements appropriés ou de bourses d'études pour les enfants âgés de moins de 26 ans au jour de la demande.

Selon les cas, il vous est en effet possible de prétendre éventuellement à différentes aides :

- bourses d'études pour vos enfants poursuivant des études supérieures ou même secondaires en présence de situations particulières,
- difficultés scolaires ou d'ordre relationnel requérant une mise en contact avec une association expérimentée,
- aides aux écoliers malades ou hospitalisés nécessitant des cours à domicile ou personnalisés.

Vous trouverez les conditions d'attribution de ces aides sur le site internet ci-après :

<http://www.novalistaitbout.com/particuliers/action-sociale>  
(choix : "Une aide dans la vie au quotidien / Education et scolarité")

**Important** : A noter que la date limite du dépôt des dossiers est fixée au 20 novembre 2010.

La Section CFDT reste à votre disposition pour toute information.

N'hésitez pas à joindre Brigitte MARCHE au 06.88.96.92.42 / @mail : [brigitte.marche@cebfc.caisse-epargne.fr](mailto:brigitte.marche@cebfc.caisse-epargne.fr)

### Contactez-nous

Contactez la CFDT :  
Vos Délégués Syndicaux :

**Laurent Budinger** :

[laurent.budinger@cebfc.caisse-epargne.fr](mailto:laurent.budinger@cebfc.caisse-epargne.fr)

**Gérard Carisey** : 06.31.31.67.50

[gerard.cariseyg@cebfc.caisse-epargne.fr](mailto:gerard.cariseyg@cebfc.caisse-epargne.fr)

**Christian Comoy** :

[christian.comoy@cebfc.caisse-epargne.fr](mailto:christian.comoy@cebfc.caisse-epargne.fr)

**Gilles Desmoulin** : 06.08.41.09.48

[gilles.desmoulin@cebfc.caisse-epargne.fr](mailto:gilles.desmoulin@cebfc.caisse-epargne.fr)


**Michel Guinchard** : 06.12.15.23.25

[michel.guinchard@cebfc.caisse-epargne.fr](mailto:michel.guinchard@cebfc.caisse-epargne.fr)

**Brigitte Marche** : 06.88.96.92.42

[brigitte.marche@cebfc.caisse-epargne.fr](mailto:brigitte.marche@cebfc.caisse-epargne.fr)

### Rejoignez-nous

Adhérer à la 

- c'est être entendu et défendu
- c'est être conseillé et informé
- c'est participer et se former

N'hésitez pas, rejoignez-nous en contactant la Cfdt au 03.81.65.77.71 ou par mail [bfc@cfdt-ecureuil.com](mailto:bfc@cfdt-ecureuil.com).

  
des choix, des actes  
Caisses d'Epargne

  
des choix, des actes  
Caisses d'Epargne

  
Zoom info

CAISSE D'EPARGNE  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COM

[bfc@cfdt-ecureuil.com](mailto:bfc@cfdt-ecureuil.com)  
[www.cfdt-ecureuil.com](http://www.cfdt-ecureuil.com)

n° 03 - Septembre 2010

#### SOMMAIRE :

Edito :

La "rentrée"

Comptes : la situation de la CEBFC

Retraite: la Cfdt reste mobilisée

Juridique : le bon choix

Bourses d'études et aides à l'éducation

Vos délégués

#### La "rentrée"

La rentrée : une période plus souvent source de tracas et d'inquiétude que porteuse de joies et d'espérance...

Et cette année ne fait pas exception, bien au contraire !

Car nombreux sont les enjeux, à commencer bien sûr par le devenir de nos retraites. Un enjeu de taille qui nous concerne toutes et tous en tant que salarié(e)s. Un enjeu de société important pour nous-mêmes mais qui engage aussi notre responsabilité pour le futur, en particulier à l'égard de nos proches, parents, enfants ou petits-enfants.

Et comme rien ne s'est jamais fait, que rien n'a jamais été obtenu en restant les bras croisés ou en cédant bien facilement à la fatalité, nous avons toute confiance dans la détermination de chacun(e) à jouer pleinement son rôle dans ce large mouvement pour la sauvegarde de nos droits et la pérennité de nos retraites.

**Si rien n'est jamais définitivement acquis, rien n'est jamais perdu par avance. Alors, battons-nous pendant qu'il en est encore temps : Rendez-vous le 7 septembre !**

La Section CFDT / CEBFC

Confédération Française Démocratique du Travail  
Parc Artémis / Bât. C - 2, avenue des Montboucons - 25000 BESANCON  
(Tél. : 03.81.65.77.71)  
et 57, Grande Rue de la Coupée - 71850 CHARNAY-LES-MACON

Devenir adhérent(e) CFDT, c'est s'assurer d'une information, d'un soutien, d'un accompagnement à tout moment. Visitez notre site [www.cfdt-ecureuil.com](http://www.cfdt-ecureuil.com)



**Compte et mécomptes :  
la situation de la CEBFC passée en revue et  
soumise à l'avis d'un regard extérieur**

Arrêtons-nous un instant sur la situation et les résultats de la CEBFC, tels qu'ils apparaissent sous l'œil expert de la SACEF (Société d'Analyse Comptable et Financière) désignée par le CE ; le temps de tirer ci-après quelques enseignements issus du dernier rapport livré sur l'exercice écoulé :

**- Sur le plan humain :**

- constat d'une réduction sur un an de 1,60 % des effectifs ETP économiques, soit 23 salariés, avec la marque d'un repli sur les ETP Support et une relative stabilité sur le Réseau commercial (sachant que la répartition se situe à 26% ETP Support et 74% ETP Réseau),
- pour la suite, annonce d'une nouvelle réduction des effectifs par non remplacement des départs conformément au plan stratégique. Ainsi, le turn-over accompagné de démissions et licenciements sera-t-il alors considéré comme variable d'ajustement. Cette évolution est d'ailleurs à rapprocher de celle déjà engagée dans plusieurs Caisses qui déploient des plans de réorganisation avec pour but de parvenir à un rapport de 20/80 entre fonctions support et fonctions commerciales,
- concernant la gestion des effectifs, alors que l'âge moyen du personnel CEBFC continue à s'accroître et s'affiche supérieur à celui de la moyenne nationale des Caisses, le taux brut de recrutements diminue encore. Comparé à l'ensemble des banques AFB où le taux d'embauche se situait ainsi à 9,10%, celui de la CEBFC est inférieur de plus de la moitié !
- pour chaque niveau de classification à l'exception de CM9, le montant moyen des rémunérations annuelles des hommes reste nettement supérieur à celui des femmes malgré une légère correction,
- globalement, les frais de personnel régressent de 1,2 M€, soit une diminution 1,10%, nonobstant la prise en compte de coûts non récurrents tels que le versement d'indemnités de licenciement, de primes de départ à la retraite ou l'achat d'actions gratuites Natixis.

**- Sur le plan financier :**

- une décollecte de -107 M€ contre un excédent de +327 M€ un an plus tôt,
- un net redressement du PNB (+21,7% en normes IFRS et +45% en French) malgré une diminution du commissionnement sur le Livret A mais surtout en dépit d'une forte diminution subie sur le montant des dividendes CNCE / BPCE de l'ordre de 30 M€,
- des résultats lourdement pénalisés aussi à hauteur de 44,4 M€ par une dépréciation des titres BPCE et CE Participations dans le prolongement de l'opération Sequana.  
A noter qu'au total, le manque à gagner entre réduction de dividendes et impacts liés à Sequana imputable à l'organe central CNCE / BPCE pèse donc négativement pour 74 M€ dans les résultats.
- le coefficient d'exploitation exprimé en normes IFRS s'améliore de 17,89 points pour s'établir à 72,07% mais corrigé du coût de portage net des dividendes perçus au titre des participations nationales, son niveau d'amélioration serait encore accru de presque 5 points supplémentaires.  
Ainsi, le coût de portage avant opération U2 et l'augmentation de capital BPCE est estimé en année pleine à 33 M€.
- le coût du risque ralentit sur la Banque d'investissement mais s'accroît sur la Banque commerciale pour s'élever à 13,1 M€,
- les fonds propres (bases IFRS) croissent de 13,20% pour atteindre 1308,5 M€ et le ratio de solvabilité Bâle 2 se situe à 13,71%, en progression de +4,20%,
- le résultat net qui s'affiche à 6,2 M€ en norme IFRS (contre 40,8 M€ en système French) passe à 26,7 M€ si l'on neutralise les effets liés au coût de portage.

**Conclusion : il est généralement bien utile de ne pas s'abreuver sans cesse aux mêmes sources ni de s'en tenir à une seule vision de la réalité car tout dépend aussi de l'angle sous lequel on la regarde : elle n'est pas toujours comme on croit, ou plutôt comme on voudrait nous la faire croire... !**

**Retraite:**

**la CFDT reste mobilisée tout en appelant à amplifier l'action**

La pression ne s'est pas relâchée depuis la présentation en conseil des ministres du projet de loi sur la réforme des retraites le 13 juillet dernier. La CFDT continue à dénoncer le caractère injuste et inefficace du projet, notamment en raison du report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans pour une retraite à taux plein.

La CFDT intervient à toutes les étapes du processus de la réforme et agit dans le même esprit qui a conduit jusqu'à présent à différentes formes de mobilisations de masse : manifestations intersyndicales, rassemblements devant les préfectures, distribution de tracts, etc...

Les représentants CFDT ont décidé aussi de s'adresser directement aux députés et sénateurs, partout en France, pour les mettre face à leur responsabilité, leur rappelant ainsi nos exigences de mesures qui assurent l'avenir de nos régimes tout en réduisant les inégalités. Autrement dit, tout le contraire de la réforme que nous proposons au gouvernement et qui va aggraver les inégalités entre les hommes et les femmes en frappant d'abord les salarié(e)s les plus modestes, celles et ceux qui ont commencé à travailler jeunes, qui ont des carrières "plates", courtes, chaotiques ou incomplètes, les victimes de la pénibilité de même que les carrières longues.

**Nous devons donc tous nous sentir concernés !**

La CFDT appelle à une nouvelle mobilisation unitaire de grande ampleur le mardi 7 septembre prochain.

A cette date s'engagera en effet la mise en débat du projet de loi à l'Assemblée Nationale. Salariés du privé et du public, demandeurs d'emploi, jeunes, retraités, etc..., rejoignons toutes et tous le mouvement d'actions.

**La CFDT en appelle à la responsabilité de chacun(e) car seul un mouvement de grande ampleur pourra fléchir le gouvernement : rappelez-vous le CPE...!!!**

**Juridique:**

**le bon choix pour ceux qui ont choisi la  pour les défendre**

Après avoir déjà soutenu 32 dossiers en 2008/2009 et obtenu gain de cause devant les juridictions prud'homales et d'appel, la CFDT accompagne 40 salarié(e)s depuis fin 2009, début 2010 devant le Conseil de Prud'hommes de Dijon dans le cadre de différents litiges : primes familiales, de durée d'expérience, de vacances mais aussi salaires erronés des personnes à temps partiels suite à la mise en œuvre de la RTT en ex CE de Franche Comté.

Pour les 2 premiers dossiers jugés en section encadrement a été confirmé le bien fondé des demandes. Le Conseil de Prud'hommes a retenu en effet l'intégralité de celles-ci et a condamné de nouveau la CEBFC en faveur de chaque salarié(e) :

- à payer les rappels de salaires sur 5 ans,
- à rectifier le montant mensuel des primes à compter du jugement,
- à s'acquitter du paiement de dommages et intérêts à hauteur de 2.000 €,
- à verser en complément 1.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile pour participation aux frais de justice.

Les 38 autres dossiers qui relèvent de la section commerce seront plaidés à l'audience du 16 septembre 2010.

Nota : pour leur part, les salarié(e)s qui ont accepté il y a quelques mois la proposition de transaction de la CEBFC ont obtenu un rappel forfaitaire de salaire limité à une année seulement pour solde de tout compte.